



# **BUCEY EN OTHE**

**Edito N° 11**

**Janvier 2017**



## Mot du Maire,

Chères Bucetennes, Chers Bucetons,

Les poètes ont l'art et la manière d'exprimer les sentiments avec beaucoup d'humanité

J'ai donc choisi de vous adresser en ce début d'année 2017 mes vœux par ces mots de Jacques Brel. Ils datent de 1968 mais sont plus actuels que jamais.

*Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir  
Et l'envie furieuse d'en réaliser quelques uns.  
Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier.  
Je vous souhaite des passions, je vous souhaite des silences,  
Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants.  
Je vous souhaite de respecter les différences des autres,  
Parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir.  
Je vous souhaite de résister à l'enlèvement,  
A l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque ;  
Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure,  
A la vie, à l'amour, car la vie est une magnifique aventure  
Et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille.  
Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux,  
Car le bonheur est notre destin véritable.*

Jacques BREL nous parle de passion et de simplicité, d'amour et de raison

**«Et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille.**

Cette phrase illustre bien l'action entreprise par notre conseil.

L'engagement de prendre en main la gestion et la destinée de notre commune n'est pas une mince affaire, c'est un combat de tous les jours.

La réforme territoriale engagée nous a obligés à rompre les équilibres établis.

La création de la région Grand Est, puis la dissolution obligatoire de notre communauté de communes ont chamboulé notre organisation, nos habitudes et nos points de repère, vos points de repère.

Où en sommes-nous de cette réforme ?

A ceux qui sont hostiles au changement, je rappelle simplement que cette réforme a été imposée par notre gouvernement, je parle de la mise en place de la région Grand Est et de la dissolution de notre communauté de communes des portes du pays d'Othe. Devant un tel raz de marée, les élus que nous sommes ont été amenés dans un laps de temps très court, moins d'un an, à prendre des décisions en votre nom, lourdes de conséquences.

Nous pouvions nous replier sur nous-mêmes et opter pour le schéma préconisé par Madame la Préfète à savoir un regroupement avec Aix en Othe et Bouilly et de fait rester dans notre petite bulle. L'analyse de la situation nous a amenés à la synthèse suivante : les communautés de communes dans le cadre de la réforme engagée dans un calendrier établi par le gouvernement seront amenées à

prendre de nouvelles compétences. Ces compétences seront à court terme hors de portée des communautés de communes de 15000 habitants. Le projet proposé par Madame la Préfète, de toute évidence, était une étape qui aurait abouti à l'horizon 2020 à une nouvelle restructuration.

En notre âme et conscience les élus des six communes de notre CDC les plus proches de TROYES ont décidé d'unir leurs moyens considérant que notre bassin de vie correspondait au bassin d'emploi du Grand TROYES et que notre rôle et notre devoir étaient de participer activement au développement du Grand TROYES. Nous avons donc décidé de brûler les étapes plutôt que de nous recroqueviller dans notre coquille et nous avons décidé d'être maîtres de notre destinée en devenant acteurs à part entière dans une structure innovante.

A ce jour nous avons intégré TROYES CHAMPAGNE METROPOLE 168000 habitants, 81 communes, 136 sièges pour les représenter ; chaque commune hormis les plus importantes possède un siège. Le bureau est composé d'un président François BAROIN, de 15 vice-présidents et 14 conseillers communautaires délégués, élus par les 136 membres en ce début d'année.

Je tiens à souligner la volonté du Grand TROYES et de son président François BAROIN de prendre tous les moyens pour intégrer l'ensemble des 81 communes concernées en 2016. Les réunions se sont succédé pour mettre en place les bases de ce regroupement.

Notre CDC avait une compétence sociale, portant notamment sur la gestion de la Marpa, du RAM, (relais assistantes maternelles), et de la future maison médicale.

Le Grand Troyes n'avait pas de compétence sociale, la première décision votée par TROYES CHAMPAGNE METROPOLE après sa constitution a été de prendre cette compétence pour continuer l'action sociale entreprise par notre CDC et de confier cette responsabilité à Annie DUCHENE en qualité de vice- présidente en charge de l'action sociale de proximité. Je la félicite et la remercie pour cet engagement.

Volonté également de préserver et défendre la ruralité. François BAROIN en qualité de Président de l'Association des Maires de France s'y est engagé. Ses premiers propos après sa nomination à la présidence de TROYES CHAMPAGNE METROPOLE ont été un message fort consistant à dire que tous les moyens seraient mis en œuvre pour préserver nos communes rurales .

TROYES CHAMPAGNE METROPOLE a défini douze commissions, les élus se répartissent le travail au sein de ces commissions.

La douzième a été créée pour répondre à nos attentes ; elle se nomme : SERVICES ET EQUIPEMENTS DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL ; elle est composée de 41 membres élus qui vont ensemble œuvrer pour aider au développement des communes rurales.

La problématique du traitement des déchets est déjà intégrée, l'intégration des transports en commun pour l'ensemble des 81 communes fait l'objet d'un recensement des besoins en vue d'apporter des solutions adaptées à court terme.

Avec Annie Duchêne , notre Présidente, nous avons refermé le livre de la CDC fin décembre fiers d'avoir accompli notre mission, mais nous en avons ouvert un autre bien plus prestigieux porteur de projets et d'avenir.

TROYES CHAMPAGNE METROPOLE représente la 6<sup>ème</sup> communauté d'agglomérations du GRAND EST, cela va nous permettre d'avoir la puissance nécessaire pour porter les projets indispensables au développement de notre bassin de vie dans le respect de la ruralité.

Notre volonté d'entreprendre ne s'arrête pas là. Les communes qui composaient notre ancienne CDC ont réalisé des projets, je pense notamment à la maison médicale chère à Annie dont les travaux vont bientôt commencer. D'autres étaient à l'étude ; certains de ces projets à l'étude sont de la compétence de TROYES CHAMPAGNE METROPOLE et seront finalisés par notre nouvelle communauté, je pense au complexe sportif couvert. D'autres ne rentrent pas de par leur spécificité dans les compétences de TROYES CHAMPAGNE METROPOLE, nous nous donnerons avec les communes voisines les moyens de mener à terme ces projets en mutualisant nos actions, nous avons appris à travailler en commun et nous continuerons dans cette voie.

### **Quelques mots maintenant sur BUCEY**

L'année 2016 a été une année charnière, notre conseil s'est restructuré pour se donner tous les moyens de pouvoir être acteur à part entière dans la réforme, nous voulons assumer notre destinée, il nous incombe d'en prendre les moyens et de mobiliser toutes les énergies disponibles.

Nous avons finalisé les travaux de la mairie, insonorisation, divers aménagements et réfection de la toiture.

Nous avons conforté les finances de la commune, sur ce sujet je tiens à souligner que l'intégration à Troyes Champagne métropole, n'aura aucune incidence sur la fiscalité.

Les paramètres liés à l'intercommunalité et à la commune figurant sur les taxes d'habitation et foncières ne seront plus les mêmes mais la résultante finale sera identique puisque le principe de neutralité fiscale a été adopté. Les corrections seront apportées par la trésorerie municipale de TROYES dans le strict respect de ce principe. Les seules différences tarifaires constatées seront liées à l'évolution de l'indice officiel comme chaque année.

Nous avons entamé une démarche qualité concernant la gestion du personnel et notre environnement de travail.

Poursuite également de la démarche qualité entreprise pour préserver la qualité de l'eau.

J'ai pu m'exprimer sur ce sujet dans la presse ces derniers mois. Je souligne que cette démarche qualité concerne la gestion des 24 captages de VANNE AMONT et l'ensemble des communes concernées. Dans ce dossier nous avons mutualisé notre action et nous sommes tous solidaires. Cette démarche qualité est encadrée par le groupe VEGELLIA et cofinancée par Bassin Seine Normandie et l'ensemble des communes concernées. J'en profite pour féliciter nos agriculteurs locaux pour le respect de notre environnement, car en dehors de l'atrazine, pesticide interdit à la consommation depuis plus de quinze ans et historiquement peu utilisé dans notre secteur, aucun autre facteur n'impacte la qualité de l'eau de Bucey de manière significative depuis que je suis Maire.

Les économies réalisées vont nous permettre d'engager et autofinancer les travaux mis au budget 2017 et réalisés dans l'année en fonction de l'octroi des dotations et aides attendues.

De quels travaux s'agit-il :

Le cimetière, aménagement d'un columbarium et Jardin du souvenir, restauration de certains murs et allée centrale. Date de réalisation : premier semestre.

L'église, travaux de réfection sur les voûtes de la nef gauche et amélioration de l'accessibilité aux handicapés. Date de réalisation : fin du premier semestre.

Le stade de foot, accessibilité des vestiaires aux handicapés et aménagement du terrain de tennis en aire de stationnement.

Date de réalisation : deuxième semestre.

Réaménagement du chemin du monument, différentes solutions sont à l'étude.

La décision finale sera prise en concertation avec les riverains concernés.

Date de réalisation : fin du premier semestre.

Différents travaux paysagers pour agrémenter notre village. Date de réalisation : premier trimestre.

Par ailleurs nous engagerons l'instruction d'un PLUI pour remplacer notre POS devenu caduc quand nous aurons des précisions sur la date de prise de compétence de TROYES CHAMPAGNE METROPOLE sur ce sujet.

L'échéance sera fixée par décision du conseil communautaire. Les avis semblent partagés sur ce sujet et l'échéance pourrait être repoussée à 2020

Je salue l'effort et l'énergie dépensés par les différentes associations de notre commune, plus que jamais notre conseil les soutiendra dans leurs actions.

C'est grâce à elles qu'il fait bon vivre à Bucey. En 2017 nous avons décidé de franchir une étape décisive et d'organiser ensemble un projet commun, la fête de la musique. Je remercie nos associations d'avoir accepté ce challenge.

Enfin nous continuerons à œuvrer pour que notre SIGRS soit toujours considéré comme un établissement pilote dans notre région.

Pilote parce que nos locaux modernes sont dotés d'équipements innovants :

informatique, vidéo projecteurs dans chaque classe, production d'électricité pour amortir les coûts de fonctionnement, centre de loisirs performant, un programme de NAPS varié qui frise l'excellence.

Je remercie madame la présidente du SIGRS ainsi que tous les membres pour leur engagement et l'excellent état d'esprit qui règne dans notre syndicat.

Là aussi je peux vous confier que nous avons des projets innovants. Didier Leprince a introduit dans le concept du SIGRS le principe de l'éducation par le sport. Aujourd'hui nous réfléchissons à un autre concept, le principe de l'éducation par la musique.

Ce projet est à l'étude, s'il aboutit ce sera grâce à la mutualisation de l'ensemble des communes du secteur d'Aix en Othe et d'Estissac.

La musique est le parent pauvre du programme de l'éducation nationale, notre rôle d'élus est d'apporter des solutions palliatives pour donner à nos enfants le moyen d'aborder la compréhension de la musique dès le plus jeune âge.

Toute initiative a un coût, le budget de l'école représente 40% du budget de notre commune. Si ce budget nous permet d'obtenir l'excellence dans notre projet pédagogique il me semble important que l'ensemble des Bucetons soit conscient de la valeur ajoutée que nous apportons à nos enfants et je compte sur le soutien des parents pour soutenir et épauler l'équipe du SIGRS.

Je salue également l'action de notre CPI, plus de 25 interventions en 2016, nos pompiers volontaires sont omniprésents, bienveillants discrets et efficaces.

Nous leur devons un grand merci et beaucoup de reconnaissance.

Je pense par la présente avoir survolé l'ensemble de notre action

Je tiens avant de conclure à remercier les adjoints, l'ensemble des membres du conseil municipal et du CCAS, et les bénévoles qui nous entourent pour leur engagement, leur action et leur soutien. C'est grâce à eux que nous avons pu ensemble parcourir tout ce chemin. Seuls nous ne pouvons rien faire, ensemble nous sommes capables du meilleur.

## INFOS PRATIQUES

### 2017 est une année d'élections

Elections présidentielles : 23 avril et 7 mai

Elections législatives : 11 juin et 18 juin

Les personnes qui ont des disponibilités à ces dates et souhaitent participer à la tenue du bureau de vote peuvent s'adresser à la mairie. Leur aide sera très appréciée.

### Zéro phyto

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte interdit au 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics.

Moins de pesticides, c'est meilleur pour la santé et l'environnement.

La commune engazonnera progressivement tous les trottoirs et demande aux particuliers de faire un effort pour entretenir devant chez eux. En effet, nous rappelons qu'il incombe à chaque riverain d'entretenir le trottoir ou espace public en limite de sa propriété.

### CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2017

RANDO'HUITRES	19 MARS
CONCERT ASPBO	26 MARS
CARNAVAL	2 AVRIL
CHASSE A L'OEUF	17 AVRIL
COURSE CYCLISTE	29 et 30 AVRIL
FOIRE AUX LIVRES - BROCANTE	1 <sup>er</sup> MAI
RANDONNEE	14 MAI

REPAS DES ANCIENS ELEVES	4 JUIN
TOURNOI DE FOOT	5 JUIN
VIDE GRENIER FC BUCEY	11 JUIN
FETE DE LA MUSIQUE	23 JUIN
EXPOSITION SUR LA CHAMPAGNE	1 <sup>er</sup> JUILLET
LA CHAMPAGNE A TRAVERS LES AGES	2 JUILLET
VIDE GRENIER POMPIERS	SEPTEMBRE

## « L'eau de Bucey »

Le Conseil Municipal estime que dans une commune de 433 habitants les élus sont accessibles.

Si certains Bucetons se posent des questions quant à la qualité de l'eau, Monsieur le Maire est à leur entière disposition pour les informer de la démarche permanente entreprise pour préserver la qualité au meilleur prix dans notre commune et indiquer les résultats obtenus.

**Pourquoi se cacher derrière l'Est Eclair en requérant l'anonymat !** plutôt que d'avoir la démarche élémentaire de s'adresser en priorité à la mairie ? Les Bucetons doivent être informés que l'Est éclair a refusé la proposition de Monsieur le Maire d'une rencontre constructive avec les journalistes et les détracteurs qui se sont adressés directement au journal sous le couvert de l'anonymat en décembre 2016.

Tous les moyens à la portée financière de la commune ont été mis en œuvre par le conseil municipal pour optimiser la qualité de l'eau.

Les analyses de décembre démontrent une eau parfaitement conforme sous tous les paramètres y compris le taux d'atrazine.

La seule problématique de la qualité de l'eau de BUCEY concerne le taux d'atrazine qui depuis quelques années dépasse la norme par période (0,10 µg/l), dans le pic de pollution ce taux a grimpé à 0,18 µg/l, la qualité globale de l'eau restant toujours dans les seuils de tolérance, en moyenne 0,30 µg/l d'eau pour un seuil admissible de 0,60 µg/l d'eau pour l'ensemble des composants.

L'atrazine est interdit en France depuis plus de quinze ans. Le seul remède possible pour lutter contre ce fléau serait l'installation d'une usine de filtration à l'échelle du département, un tel projet est du ressort d'une communauté d'agglomérations et entraînerait une augmentation exorbitante du prix de l'eau. Des études sont en cours à l'initiative du SDDEA qui sera amené à terme à prendre la compétence de l'eau.

Tout n'est cependant pas négatif, si certains pensent que converser avec la « presse » est la formule idéale, heureusement beaucoup de Bucetons plus responsables ont choisi de soutenir l'action du conseil municipal et manifestent leur colère envers les détracteurs de propos non fondés.

## HEUREUX EVENEMENTS A BUCEY

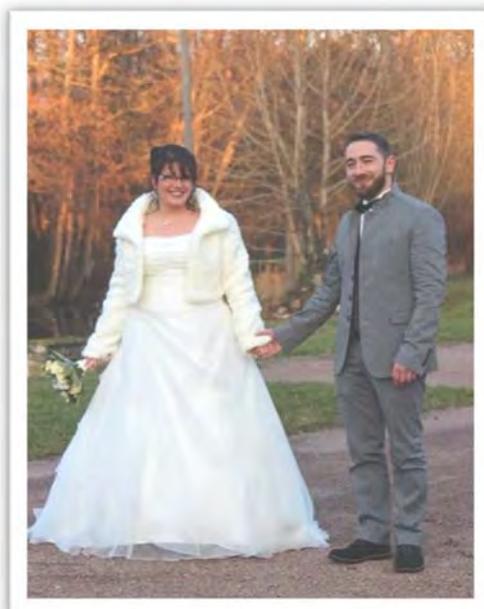
Naissance de Adelino le 4 octobre 2016 chez Monsieur Fabien GOMES et Madame Marion MAUGRAS au 6 rue du Petit Chaast.

Naissance de Myléane le 10 janvier 2017 chez Monsieur Cyril ROUSSEL et Madame Laetitia CHRÉTIEN au 2 chemin des Grands Bois.

Félicitations aux heureux parents

Mariage de Jean-Loup MORTAL et d'Amanda ROZÉ le 17 décembre 2016 domiciliés au 11 bis rue du Carrefour.

Félicitations aux jeunes époux



## DES BUCETONS A L'HONNEUR

Nouvelles d'un ancien Buceton

**Emmanuel Lerayer** né en 1989 a fini ses études de doctorat soutenant brillamment sa thèse de chimie sur le Bore au laboratoire de Dijon.



Ce lundi 9 janvier 2017, lors de la messe de la fête du Baptême du Seigneur, la Congrégation de l'Oratoire a vécu une célébration à la fois intime et inédite : celle de son entrée en noviciat avec la prise de l'habit oratorien.

Originaire de Champagne, Emmanuel était étudiant à Dijon depuis 4 ans, fréquentant habituellement l'aumônerie étudiante. Il a habité près de 2 ans avec la communauté des pères pour finir une thèse de doctorat en chimie à l'Université de Bourgogne.

Ce noviciat est un temps de formation et de discernement à la vocation oratorienne qui s'ouvre pour lui, un temps qu'il passera dans la maison de la Congrégation de Dijon. C'est également une nouvelle étape pour la vie de la communauté de l'Oratoire de Dijon, implantée dans le diocèse depuis déjà plus de 8 ans.

**Madame Myriam Provence**, généalogiste, présentée aux membres de la Société Académique de l'Aube le 16 décembre 2016, a été élue Membre Associée au cours de la séance du 20 janvier 2017.



La Société Académique de l'Aube

<http://www.societeacademiqueaube.fr//mission.htm> fondée en 1798, déclarée d'utilité publique par décret du 16 février 1853, a pour mission, entre autres, de reconnaître tout ce qui peut être utile à l'histoire de la région. On peut y retrouver celle de notre village au centre de plusieurs communications.

Les élus félicitent ces Bucetons pour leur engagement.

## LES POMPIERS

CEREMONIE DU



11 NOVEMBRE



### Une nouvelle recrue chez les sapeurs- pompiers

Après la cérémonie du 11 novembre, lors du verre de l'amitié servi dans la salle du Conseil, le Maire, Pascal Desrousseaux a présenté une nouvelle recrue dans la compagnie des sapeurs pompiers du village. Louis Collot (quatrième en partant de la gauche sur la photo) embauché à la commune a ainsi décidé de s'engager davantage.

**SACHA UN JEUNE BUCETONS JSP !** En septembre 2015, Sacha CHICHEPORTICHE PONCELET a officiellement rejoint le corps des Jeunes Sapeurs Pompiers d'Aix en Othe.



Fort de sa motivation et de ses obligations, nous sommes heureux de vous faire partager notre fierté !

Pascal Toulouse, chef de corps de Bucey en Othe s'est proposé de l'accompagner dans son évolution et aussi de le faire participer aux différentes manœuvres de Bucey ou Estissac pour qu'il puisse découvrir la réalité du terrain.

Cette formation est ouverte à tous les jeunes, n'hésitez plus ! Nous avons besoin d'eux ! Félicitations à Sacha pour son engagement.

# CCAS

**Le repas du CCAS** a eu lieu le dimanche 20 novembre au château de Bucey-en-Othe.

Pour cette rencontre Anne-Marie et Aurélio Vicquéry avaient installé un décor de rêve : bougies et tulle nimbaient l'atmosphère de féerie annonçant l'arrivée des fêtes. Les doyens du village, Simone Noël née en 1912 et Jean Velut né en 1929, n'ont pu malheureusement répondre favorablement à cette invitation à cause de problèmes de santé.



Dominique Cusin était donc le doyen de l'assemblée. Sur 47 personnes de plus de 70 ans, seules 13 personnes étaient présentes, quelques couples et surtout des dames veuves très heureuses de cette journée de partage.

Le repas préparé par la Brasserie des Tilleuls de Pâlis et servi par les élus et les membres du CCAS a été très apprécié. La tombée de la nuit a séparé les convives.

## **Distribution des colis aux aînés**

Les membres du centre communal d'action sociale ont distribué aux aînés les colis de Noël, remplis de produits du terroir et du traditionnel foie gras.

Cette petite visite à domicile apporte un peu de convivialité en plus du cadeau. Les personnes seules aiment raconter leur quotidien aux bénévoles qui peuvent ainsi réfléchir à l'organisation d'après-midis festifs. Le Maire, Pascal Desrousseaux a volontiers pris la pose aux côtés de Jeanine Béróst.



## A BUCEY

### **Les associations unies pour la fête de la musique**

Nicole Bard, première adjointe, a réuni les associations du village pour établir le planning des manifestations. *L'Association de Sauvegarde du Patrimoine* (ASPBO) restaure chaque année des éléments de l'église et veille à l'entretien du bâtiment ; foires aux livres et concerts participent au financement des travaux. *L'Association d'Animation* perpétue la tradition de la Saint-Eloi, de la chasse aux œufs et du carnaval. Elle organise aussi des expositions ainsi que les jeux médiévaux. *La société de pêche* maintient son existence avec de vieilles amitiés au bord d'un territoire de pêche étroit. *Le football club de Bucey* insuffle un vent de jeunesse. *L'Amicale des anciens élèves de l'école de Bucey* (AAEB) est la plus modeste avec un repas annuel qui rassemble tous les anciens élèves sous le préau de leur école.

C'est forte de toutes ces associations que la municipalité a décidé d'organiser la Fête de la Musique le 23 juin 2017. L'année 2017 est déjà très riche en propositions diverses : rando'huîtres le 19 mars, concert à l'église le 26 mars, carnaval le 2 avril, chasse à l'œuf le 17 avril, course cycliste les 29 et 30 avril, foire aux livres et brocante le 1<sup>er</sup> mai, randonnée le 14 mai, repas des anciens élèves dimanche 4 juin, tournoi de foot le 5 juin, vide-grenier du FC Bucey le 11 juin, fête de la musique le 23 juin, exposition sur la Champagne le 1<sup>er</sup> juillet et fête intitulée « La Champagne à travers les âges » le 2 juillet, vide-grenier des pompiers en septembre.

### **Un panier gourmand pour les employés communaux**

Le Maire, Pascal Desrousseaux et les conseillers municipaux ont salué le travail du personnel communal lors d'une réception en mairie.

Le Maire a retracé le parcours de chacun : Agathe, secrétaire de mairie, sera titularisée en mars en qualité de rédactrice. Louis effectuera une formation sur le plan technique et, désormais sapeur-pompier, suivra une formation aux premiers secours. Patrick Hugot termine son contrat et a fait valoir ses droits à la retraite. Brigitte sera dotée de nouveaux outils. Lucette garde son poste d'apparitrice. Un panier gourmand a été offert à chaque employé.



## L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

### L'Amérique latine s'invite à l'église

L'association pour la sauvegarde du Patrimoine a proposé le dimanche 16 octobre 2016 un concert de musiques latines interprétées par le Chœur Inca. L'ASPBO termine l'année ravie de la participation massive des amateurs de mélodie. Grâce aux nombreux dons, le dernier projet sera bientôt réalisé : les habitants pourront à nouveau contempler l'autel de la Vierge avec son tableau restauré.



### La Sauvegarde du Patrimoine poursuit son œuvre

Lors de son assemblée générale, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Bucey en Othe (ASPBO) a vu peu de changement dans son conseil d'administration.

Nicolas Harlaut, qui a quitté le village, a démissionné et François Gallo a repris son poste de deuxième vice-président.

Les manifestations de 2016 ont permis la restauration du tableau «Le Martyr de Saint Jacques» et la pose d'une plaque remerciant les généreux donateurs.

Cette année, la restauration des tableaux des deux transepts est en cours ainsi que celle de leurs supports.

L'assemblée a voté pour le maintien de l'adhésion à 3 euros par famille.



## L'ASSOCIATION D'ANIMATION DE BUCEY EN OTHE

### **Soupe au potiron pour les enfants sages !**

Dès la tombée de la nuit, une trentaine d'enfants grimés a déambulé dans les rues à l'invitation de l'association d'animation. Au retour, une soupe leur a été servie et Paul-Emmanuel a offert une photo souvenir à chaque participant.



### **L'église a pris des airs de fête le dimanche 27 novembre.**

L'AAB recevait la chorale « Souvenir, souvenir » qui a proposé un répertoire varié de Bach à Verdi en passant par des chants traditionnels issus de la chanson française.



Les visiteurs ravis ont ensuite assisté à la conférence de

Marie-Odile Morin Mergnac qui les a promené depuis l'origine du sapin de Noël jusqu'à la signification de chacun des 24 jours de l'Avent, en passant par Saint Nicolas. Mais elle n'a pas manqué la venue du Père Noël ni d'expliquer la présence de la crèche dans nos maisons.



La Saint-Eloi a été fêtée au village sur l'invitation de l'AAB. Selon la tradition, vin chaud et brioches ont été servis. Les cartes de membres ont été vendues lors de cette soirée conclue par le tirage de la tombola. La Présidente a présenté le programme 2017 et elle a

notamment développé le thème de la fête sur la Champagne qui aura lieu le dimanche 2 juillet.

Les costumes des membres de l'association seront copiés sur les tenues folkloriques des années 1850 à 1890, les habitants sont invités à en faire autant ou à s'adresser à l'atelier couture. Déjà quelques jupes et toquats ont été réalisés. Le groupe folklorique de danse champenoise Les Ribocortins se produira et les enfants du village pourront aussi danser. Ils sont invités à prendre contact avec l'AAB. Une exposition et des animations compléteront ces instants musicaux. Un volet de cette exposition sera consacré au mariage en Champagne du 19ème siècle à 1940. Des photos rappelleront une manifestation du village datant du 28 juin 2003 « Mariage en 1900 » où les Bucetons s'étaient retrouvés en tenue d'époque pour restituer ce mariage le plus fidèlement possible. Nul doute que 14 ans plus tard, bon nombre de jeunes adultes se redécouvriront.

### Deux costumières partagent leur savoir-faire

Mary Adam, ancienne troyenne et gérante du « Manteau d'Arlequin » rattaché au centre culturel de la Maison du Boulanger, est venue de Perpignan pour réaliser un patron du toquat troyen. Forte de cette expérience, Claude Poisson guidera l'atelier de couture pour la confection de ces coiffes qui compléteront les costumes folkloriques pour la journée exceptionnelle préparée par l'Association d'Animation de Bucey en Othe.

Le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017, la fête des Bucetons sera intitulée « Notre Champagne à travers les âges ».



## Noël avec l'AAB

L'association d'animation de Bucey en Othe a réalisé un beau marché de Noël en réunissant de nombreux exposants dans la cour et les salles de la mairie. Deux de ses sections étaient représentées, la couture qui proposait des sacs à tarte et la gymnastique volontaire qui vendait des tickets de tombola.

Pour la première fois, le foyer des Tommelles de Fontvannes a exposé le travail remarquable de ses résidents à travers de nombreux objets. Un magnifique et très admiré calendrier de l'avent a été rapidement vendu. Il est resté en exposition toute la journée pour le plaisir des yeux.



Venus des villages voisins, des amis fidèles d'année en année ont proposé vins de banyuls, saumon et huîtres.

Les autres exposants proposaient les productions de Noël habituelles, cartes de vœux, fleurs, objets de décoration, miel, parfums et huiles essentielles. Un déballage de belle lingerie apportait une touche d'originalité.



Quelques habitants avaient installé un stand. Ainsi Sylvie vendait des tasses et des napperons anciens



Harmony exposait des bijoux faits main et des boules de Noël.

Rozenn proposait ses tableaux



Stéphanie a réalisé l'exploit de transformer un coin de la salle des associations en espace zen, elle a également pratiqué quelques massages

## FC BUCEY



La galette du FC Bucey s'est déroulée dans une ambiance conviviale ce dimanche 29 janvier.

Pour cette nouvelle saison, le FC Bucey a recruté de nouveaux joueurs et a de fait dû travailler pour trouver des automatismes de football.

Après une première partie de saison consacrée sur l'apprentissage du « jouer ensemble » et un classement au milieu du tableau, le FC Bucey compte bien mettre à profit ces acquis pour rejoindre le peloton de tête en seconde partie de saison.

Les prochaines rencontres sont :

- Dimanche 19 février à Maizières
- Dimanche 26 février à domicile contre Barberey
- Dimanche 12 mars à domicile contre Creney
- Dimanche 19 mars à Plancy
- Dimanche 26 mars à domicile contre Romilly
- Dimanche 9 avril à Fontaine
- Dimanche 23 avril à domicile contre Mailly le Camp
- Dimanche 30 avril à Bagnaux La Fosse
- Dimanche 14 mai à domicile contre A.S.I.A. de Troyes
- Dimanche 21 mai à Traînel
- Dimanche 28 mai à domicile contre Aube Sud Loisirs

L'équipe du FC Bucey vous attend nombreux pour les soutenir et les encourager.

## BUCEY-EN-OTHE PENDANT LA GUERRE FRANCO-PRUSSIENNE DE 1870 .

Dans le bulletin précédent, j'évoquais le village pendant la Grande Guerre. Les archives municipales, si modestes soient-elles, permettent de faire des sauts prodigieux dans le temps...

Quarante années auparavant, les Bucetons avaient été concernés par une autre guerre. Celle de 1870, contre la Prusse qui deviendrait l'Empire Allemand après notre défaite. Si en 14/18 l'ennemi n'avait jamais franchi la Marne, en 70 les troupes étrangères étaient installées dans le Pays d'Othe. Le village de Chenegy paierait un lourd tribut à la guerre :

Sous le Commandement du sergent Corberon, les francs-tireurs encerclaient l'école où le capitaine prussien, revolver au poing, dictait ses ordres au maire et à l'instituteur, Monsieur Simonnet.

Des éléments avancés de l'armée prussienne faisait irruption dans le village. Les francs-tireurs, regroupés dans les bois longeant la route d'Estissac, dirigeaient sur l'ennemi un feu meurtrier contraignant les Prussiens à tirer une soixantaine d'obus avant de donner l'assaut.

La maison d'école et celle de Monsieur Collet, où l'on avait trouvé quarante fusils, furent incendiées. 80 hommes du village de Chenegy furent rassemblés pour être fusillés; trois d'entre eux tentaient de s'échapper; Narcisse Costel et Sulpice Loyauté y trouvaient la mort, le troisième, Ernest Prost survécut à ses blessures.

Le lendemain, après un pillage méthodique du village, l'instituteur, les frères Morey et quatre autres otages furent transférés à Troyes, puis jugés et condamnés à mort.

Monseigneur Ravinet, évêque de Troyes, et Monsieur Hypolite Parigot, maire de la ville, intervenaient alors auprès du prince Frédéric-Charles, neveu du roi de Prusse, et obtenaient la grâce des condamnés.

Bucey ne vécut pas un tel drame, mais les Bucetons furent soumis aux lois de la guerre.

Les armes « laissées à Bucey » (étaient-ce celles laissées par l'armée française qui s'était repliée ?) furent saisies pour être remises aux autorités prussiennes.

Le Maire de Bucey en Othe  
envoie son garde Champêtre  
et un Conseiller Municipal  
rapporter à Estissac les  
armes restées à Bucey  
après le passage des  
troupes.  
Le Maire d'Estissac  
C. Pothier



Notes des Chevaux  
après par le sergent Mémard

- 1<sup>er</sup> un cheval pommelé noir  
âgé de 7 ans à partir la somme  
de 800 francs
- 2<sup>e</sup> un cheval noir âgé de 7 ans  
à partir la somme de 800 francs
- 3<sup>e</sup> un cheval pommelé blanc  
âgé de 6 ans à partir 600 francs
- 4<sup>e</sup> un cheval pommelé blanc âgé  
de 3 ans à partir la somme de  
900 francs
- 5<sup>e</sup> une jument noire âgée de  
10 ans à partir 1000 francs  
et en supplément de 200 francs  
d'après la petite valeur 800 francs

Fourni par les habitants de Bucey pendant  
le passage des troupes prussiennes, pain,  
viande, vin, etc à 5000 hommes  
et pour 1000 par hommes total  
4000 francs.  
Bucey le 26 sept 1870  
Le Maire,  
Pothier



Le village fut lourdement taxé, obligé de fournir pain, viande et vin à 5000 soldats, à concurrence de un franc cinquante par tête, soit 7500 francs-or...

Nombreuses sont les réquisitions :

Le 14 novembre 1870:

« Je certifie que le porteur de la présente a fourni quatre chevaux à la 4ème colonne d'Infanterie. Signé le Lieutenant commandant .  
10 charretiers à deux chevaux pendant la durée d'un mois.



Le 26 novembre 1872 encore :



fournitures pendant le passage des troupes prussiennes , foin, avoine, paille à 1800 francs , chevaux à 3,54francs par jour ce qui fait la somme de 6375 francs

D'après ces documents, on voit combien la fourniture des chevaux est pour ainsi dire stratégique.

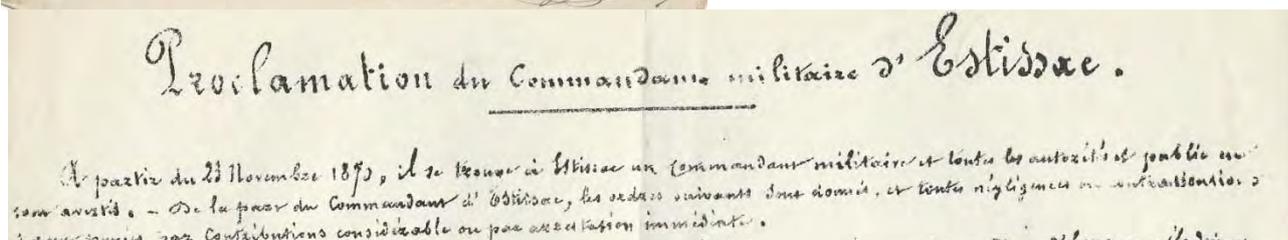
Le 15 novembre la commune avait livré 400 kilos de pain « qui a été enlevé par le 52ème de ligne ». Sans doute s'agissait-il de nos troupes qui refluaient devant les Prussiens entrés le 9 novembre à Troyes.

Le 25 novembre 1870, la commune doit livrer une vache au Commandant installé à Estissac.



D'un document manuscrit très détaillé j'extrait ces passages qui donnent le ton . Désormais le pays vit sous domination prussienne.

« À partir du 23 novembre 1870, il se trouve à Estissac un commandement militaires et toutes les autorités militaires sont averties. De la part du



Commandant d'Estissac les ordres suivants sont donnés et toutes négligences < contestations (?)> seront punies par contributions considérables ou par arrestation immédiate. »

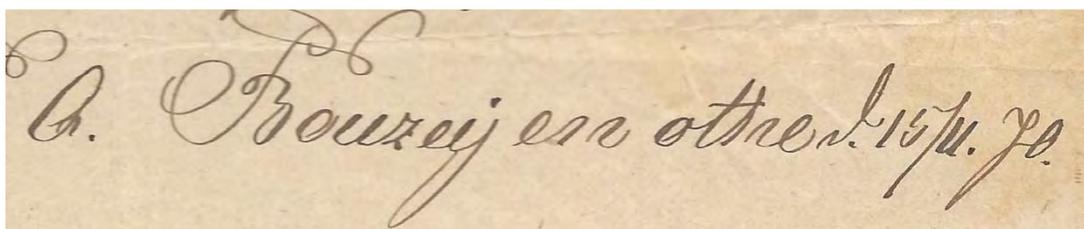
Sont détaillés les articles touchant au ravitaillement, à la police, à la sécurité

- La caserne de gendarmerie d'Estissac devient le magasin d'avoine, de foin et de paille pour les besoins des chevaux du Commandant et de l'armée de passage. Les villages énumérés sont tenus de répondre à toutes les réquisitions.

- Ils doivent livrer toutes les armes, fusils, munitions de chasse, pistolets, sabres, épées, etc... pour le 28 novembre à 10 heures du matin.
- Ces villages sont responsables de l'ordre. Si un coup de fusil était tiré, les lois de la guerre seraient appliquées.
- Les auberges doivent être fermées à 10 heures et à 9 en cas de désordre.
- En cas d'alarme de la garnison, les habitants sont tenus d'ouvrir leurs portes, de tenir les maisons éclairées de depuis 4 heures du soir jusque 7 heures du matin, faute de réverbères. En outre chaque propriétaire se tiendra avec une lampe allumée devant sa porte.
- Le commandant attend le respect et l'obéissance la plus stricte.
- Tout rassemblement dans les rues est expressément défendu .  
Cela dit, « les habitants devront obéir à ces ordres du Commandant qui promet de sa part la
- *bienveillance la plus grande.*



- On notera l'orthographe prussienne pour nommer le village ...



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 18 novembre 2016

Le 18 novembre 2016, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Étaient présents :

Nicole BARD, Martine CATERINO, Pascal DESROUSSEAUX, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE. Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

La séance est ouverte à 20 h 15.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

1/ Subvention au FC Bucey : subvention de 300.00 € accordée au FC.Bucey.  
Approuvée à l'unanimité.

2/ La compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) avait été prise par le Syndicat de la Vanne, qui finalement se trouve dans l'incapacité d'en assumer la gestion. La solution proposée est de donner cette compétence dès maintenant à l'actuelle Communauté de Communes, la compétence sera de manière automatique rattachée au Grand Troyes en 2017. Approuvé à l'unanimité.

3/ Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel va devenir, d'ici fin 2016, le nouvel outil indemnitaire de référence et remplacera la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. Ce nouveau régime indemnitaire se compose en deux primes :  
IFSE : indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.  
CIA : complément indemnitaire tenant compte de la disponibilité, ponctualité, rigueur investissement personnel, sens du service public.

Grille de répartition : minimum de 100€ et le plafond maximal basé sur un treizième et quatorzième mois supplémentaires (base 35 heures hebdomadaires : montant réel calculé au prorata du nombre d'heures effectuées).

groupe	IFSE montant minimum	IFSE montant maximum	CIA montant minimum	CIA montant maximum
G2 A BERTRAND	100	3000	0	300
G1 B LONJARET	100	2700	0	400
G1 L BEROST	100	2700	0	400

En attente de la parution du décret d'application pour les cadres d'emplois de la filière technique, l'IAT est toujours en vigueur pour Mme Lonjaret et Mme Berost.  
Voté à l'unanimité.

#### 4/ Indemnités du Percepteur :

Monsieur TOUMANOFF 50 % (soit 24.77 € pour l'Eau et 96.21 € pour la Commune), et Monsieur DUMAS, qui gère le budget de la commune depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, 100 % (101.43€ pour la commune).

5/ Plan Communal de Sauvegarde : Le conseil refuse la proposition faite par une association de retraités, qui propose de travailler et rédiger le document.

#### 6/ Décision Modificative

##### Dépense de fonctionnement :

- Chapitre 012  
Article 625 + 10 €
- Chapitre 011  
Article 6288 - 10 €

Approuvé à l'unanimité.

#### 7/ Travaux à l'église

La réfection du mur derrière l'autel du transept nord serait d'un montant de 4028€ HT. L'ASPBO se propose de prendre en charge l'intégralité du montant des travaux, déduction faite de la FCTVA récupérée par la commune soit un montant de 4040.70€. A la demande de l'ASPBO les travaux seront confiés à l'entreprise Chatignoux pour exécution immédiate. Décision adoptée à l'unanimité

Le deuxième point concerne la réfection des voûtes. Compte tenu de l'effritement du revêtement, des travaux de réfection s'imposent. Plusieurs devis ont été réalisés. Les travaux sont éligibles la DETR pour un montant de 20 à 30% du montant des travaux HT estimés ainsi qu'une aide parlementaire pour un montant estimé de l'ordre de 5% du montant HT.

L'enveloppe budgétaire retenue pour la demande de subvention correspond au montant du devis le plus élevé majoré d'une marge de 10% pour imprévus soit 6288,88€HT

Les DETR sont plafonnées à 30% maxi du montant HT prévisionnel et calculées en définitive sur le montant réel facturé. Il est donc indispensable de prévoir une fourchette de prix estimatif large, une sous évaluation du montant des travaux lors de la demande de DETR implique le plafonnement de la dotation sur la base du montant déclaré.

Les travaux du mur de façade se monteraient à environ 13 000 € HT, La demande de subvention sera faite en septembre 2017 pour programmation des travaux en 2018.

Pas d'objection.

#### 8/ Accessibilité du stade et de l'église aux personnes handicapées et aménagement du stade.

Le CDHU a été sollicité pour l'étude de faisabilité, l'enveloppe budgétaire s'élève à un montant de 94 700 € TTC, pour transformer l'aménagement intérieur des locaux du stade, pour aménager une place de parking pour handicapés et créer un chemin d'accès pour les personnes handicapées, depuis ce parking jusqu'aux vestiaires du stade, pour transformer le terrain de tennis en aire de stationnement et refaire le chemin d'accès à cette aire de stationnement. L'aménagement de l'église fera l'objet d'une demande de dérogation avec installation d'une rampe amovible

En tenant compte des propositions de plusieurs entreprises de gros œuvre consultées indépendamment du CDHU pour les travaux d'accessibilité extérieurs et aménagement du terrain de tennis en parking, le coût global des travaux ne devrait pas dépasser 50000€. La

base retenue pour les demandes de dotations et subventions sera celle de l'étude du CDHU majorée de 10% (marge pour travaux imprévues) Approuvé à l'unanimité.

9/ Le monument funéraire de la famille Picot, qui fut une famille bienfaitrice envers notre commune qui s'est engagée à l'entretenir à perpétuité en échange de ses dons, est à nettoyer et a besoin d'une rénovation. Des deux devis qui nous ont été proposés, l'un englobant la totalité des inscriptions (2 224,20 € TTC) et le second ne reprenant qu'une partie des dates et des noms (1 433 € TTC) nous choisissons d'un commun accord, par respect pour cette famille, de reconstituer l'intégralité des inscriptions et acceptons le devis de l'entreprise GROSSET.

Concernant la création du colombarium et d'un jardin du souvenir, nous attendons encore des devis, mais la somme à engager serait aux alentours de 8 000 €. Il reste également les emplacements à définir avec plus de précision.

Les concessions des soldats morts pour la France ont été nettoyées ; pour les 14 tombes à relever, la procédure est en cours.

10/ Tout bâtiment accueillant du public doit faire vérifier par un organisme agréé l'état de ses installations électriques une fois par an. La première inspection coûte environ 600 €. Nous devons faire visiter chaque bâtiment concerné, fournir des plans et renseignements précis, et bien sûr procéder aux modifications nécessaires. Le conseil donne l'autorisation à Nicole Bard première adjointe pour mener les négociations et régulariser le dossier en fonction des intérêts de la commune.

11/ Nous avons créé une régie, afin de pouvoir encaisser les revenus de location de nos tables, bancs, et salle des fêtes. Devant le peu d'utilité avérée de cette activité et pour éviter des transferts financiers avec la mairie, il suffit de prendre un arrêté pour clôturer cette régie, et procéder autrement pour la location des biens de la commune : transmettre une facture à la Perception qui enverra un avis de paiement au demandeur. Nous fixons les prix (salle 30 €, table 2 €, banc 2 €). Pas d'objection.

12/ Une commune n'a pas le droit de « prêter » un espace public sans contrepartie financière, si l'activité qui s'y déroule engendre un profit. Il convient donc de facturer à tout occupant occasionnel d'une place, d'une rue, le « droit » de s'y installer, au plus juste prix l'espace public sera facturé :

Parking de la Mairie	20€
Cour de la Mairie	20€
Parking de la Mairie + rues adjacentes	30€
Salles des associations	30€
Stade	40€

13/ La rénovation du Monument aux Morts est terminée.

14/ Un comité consultatif du corps des sapeurs-pompiers de Bucey doit être constitué : il doit être composé de trois membres pompiers ainsi que de trois membres du conseil municipal. Nous désignons d'un commun accord : Nicole BARD, Jacky HANCKE, Pascal DESROUSSEAUX. Sur la proposition de M. le Maire, Louis COLLOT accepte d'intégrer l'équipe des pompiers et de recevoir les formations nécessaires : son engagement sera validé par le comité consultatif.

La séance est levée à 23 h 50.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 09 DECEMBRE 2016**

Date de la convocation : 05 décembre 2016

Date d'affichage : 05 décembre 2016

L'an deux mille seize, le neuf décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Pascal DESROUSSEAUX, maire.

**Présents** : Nicole BARD, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Pascal DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE, Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurélio VICQUERY

**Absente** : Martine CATERINO représentée par Laurence LAMALLE

**Secrétaire** : Madame Claude MARMIER

**12/1 - Approbation du conseil du 18/11/2016**

Approuvé à l'unanimité.

M. le Maire observe que la remarque faite par Mme Catérino faisant état de la non-indication d'une garantie décennale sur le devis de M. Frank Vicquéry concernant les travaux de l'église, n'est pas recevable du fait que sur le devis de l'entreprise Chatignoux, par comparaison, il n'est expressément mentionné que des restrictions de garantie. Donc par défaut les deux devis contiennent des garanties implicites. La loi fera foi en cas de problème.

**12/2 - Végellia : Etat d'avancement du projet "Vanne-Amont"**

Le contrat VEGELLIA, dont la mission de conseil auprès des agriculteurs doit être une incitation à une gestion plus écologique de leurs cultures, afin de protéger la qualité de l'eau des nappes phréatiques doit être renouvelé jusqu'au 31/12/2018. Accepté à l'unanimité.

**12/3 - Label "Villes et villages fleuris" - Adhésion 2017**

Suite au courrier adressé à la mairie par le Conseil National des Villages Fleuris, qui pose la question de la participation de notre commune à ce concours (qui devient payante : 90 € pour un village de moins de 1 000 habitants), nous décidons de ne pas donner suite pour cette année, et continuerons de fleurir le village dans le seul but de le rendre agréable, et non pas pour obtenir un prix. Accepté à l'unanimité

**12/4 - Convention Hygiène et Sécurité**

L'adhésion de notre commune avait été souscrite, comme pour les autres villages membres, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes. Celle-ci devenant caduque au 31 décembre 2016, chaque commune doit renouveler son adhésion individuellement auprès du Centre de Gestion pour un montant annuel de 550 €. Celui-ci, après une visite de contrôle, formulera ses conseils sous la forme d'un cahier des charges. Accepté à l'unanimité.

**12/5 - Subvention aux pompiers**

Suite au courrier émanant du corps des sapeurs-pompiers de Bucey faisant état de leurs frais de fonctionnement, la somme demandée à ce titre est semblable à celle de l'an dernier, soit 1 400 €, que nous verserons courant décembre 2016 sous forme de subvention.

Approuvé à l'unanimité.

#### **12/6 - Approbation des dons : Souvenir Français, ASPBO, Diocèse**

A l'unanimité, le Conseil accepte les dons suivants : Le Souvenir Français = 250 €, l'ASPBO = 4 525 €, le Diocèse pour la sonorisation de l'église = 5 489,26 €.

#### **Voeux pour le maintien de la maison centrale de Clairvaux**

Les mairies de l'Aube et de la Marne ont reçu un courrier de demande de soutien pour protester contre la fermeture du centre pénitentiaire de Clairvaux. M. le Maire en fait la lecture, ainsi que celle d'un courrier émis par Madame la Préfète de l'Aube invitant à ne pas rompre les liens fondamentaux avec les services préfectoraux en manière de riposte, comme l'ont déjà fait certaines communes (sous peine de poursuites). Par solidarité, nous pouvons répondre favorablement à cette demande de soutien, nous pouvons également participer à la manifestation prévue dans les prochains jours sous forme d'une marche collective. Après en avoir délibéré, nous sommes d'accord pour apporter notre soutien par simple réponse au courrier reçu, par 7 voix pour et 2 abstentions.

#### **12/7 – Devis Aube Espaces verts**

Nous avons reçu le devis de l'entreprise Aube Espaces Verts pour la plantation d'arbustes décoratifs le long de la rue Neuve -aménagement des trottoirs. Celui-ci se monte à 2 280 € HT (dépense d'investissement), soit 1 900 € pour la fourniture des arbres, et 380 € pour la fourniture des bâches de sol. Accepté à l'unanimité.

#### **Point sur la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Othe avec le Grand Troyes**

Construction de la maison médicale d'Estissac : La commission d'appel d'offre s'est réunie et a délibéré. Après approbation par le conseil communautaire le 13 décembre. Les travaux pourront débuter début 2017, mise en service prévue début 2018.

L'étude du projet de Cosec (gymnase seul) à Estissac sera poursuivie par le Grand Troyes dans un programme de développement d'ensemble des infrastructures sportives de la nouvelle métropole.

La création d'un tennis couvert à Fontvannes sera étudiée par la commune elle-même, en partenariat possible avec d'autres communes.

La gestion des déchetteries et du ramassage des ordures passe sous la tutelle du Grand Troyes. Les habitants des communes de Neuville, Bercenay et Chenegy continueront à bénéficier des services des déchetteries de Bucey et Vauchassis. Une convention sera passée dans ce sens avec le Grand Troyes.

Les bureaux de la CDC resteront ouverts, avec deux employées sur place, à la même adresse.

#### **12/8 - Cessions de biens de la Communauté de Communes des Portes du Pays d'Othe pour Bucey en Othe**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes des Portes du Pays d'Othe souhaite céder à la commune, à titre gratuit, les biens suivants :

- Panneaux d'informations, valeur comptable 645,29€,
- vitrines et panneaux indicateurs destinés aux randonneurs, valeur comptable 268,59€
- 1 carte IGN, valeur comptable, 44,16€
- Buts et pare-ballons du stade : pas de valeur comptable
- Plateforme en ciment supportant les bennes de tri sélectif.

#### **Cessions de biens de la Communauté de Communes des Portes du Pays d'Othe à Estissac**

Les barnums de la CDC, le camion plateau et le fourgon 9 places, seront cédés à la commune d'Estissac. Une convention de fonctionnement sera établie ultérieurement entre les neuf communes concernées.

#### **Questions diverses**

a/ La demande d'un particulier pour la construction d'un hangar dans le lotissement des Accrues n'est pas jugée recevable par M. le Maire, du fait de son caractère individuel (et non pas dans l'intérêt général de la commune), et du fait de l'impossibilité d'élever un bâtiment dans cette partie de Bucey qui n'est pas en zone constructible. Sans rejeter la demande de cette personne, M. le Maire l'invite à attendre l'établissement dans les prochaines années, d'un futur plan d'occupation des sols.

b/ Le bureau Véritech a été retenu pour la vérification des installations électriques des bâtiments accueillant du public. Sous forme d'un abonnement sur 5 ans (donc pas de facturation majorée de la première visite), l'entreprise viendra en janvier 2017 pour effectuer ses premiers contrôles et élaborer le cahier des charges de la remise aux normes, puis chaque année elle procédera aux vérifications nécessaires.

c/ Syndicat Haute-Vanne/Basse-Vanne. La fusion du syndicat de la Haute Vanne et Basse Vanne sera effective dans le premier semestre 2017. Au premier janvier 2018, ce syndicat gèrera non seulement la Vanne et ses affluents mais aussi les bassins versants. Les communes dont non concernées par le passage de la Vanne mais concernées par les bassins versants seront dans l'obligation de cotiser.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.